



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 Juillet 2026

DCA-20260706-02

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 14 h 00, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIÈRE, Maire de Maillères, Présidente
Pierre LASTERRA, Maire de Escource, 4^{ème} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lüe, 3^{ème} Vice-présidente
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 2^{ème} Vice-président
Jean-Jacques LEBLOND, Maire de Uza
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Jean-Marc LARRE, Maire de BIAUDOS, 1^{er} Vice-président
Marie-Claire DUPRAT, Adjointe au Maire de Saint-Sever
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Christian LAJUS , Conseiller Communautaire délégué à la Communauté de Commune Maremne
Adour Côte Sud
Florence BERGEZ, Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallée des Luys

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Corinne CAPDEVILLE , Conseillère municipale, Ville de Mont de Marsan

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Bérendère SABOURAULT, Maire de Narrosse,
Stéphanie CRESSOUX, Maire de Labenne,
Catherine RABA, Maire de Saint-Paul-les-Dax

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Alain BACHÉ, Vice-Président du CCAS Mont de Marsan
Marylène HENAULT, Administratrice CCAS Dax
Julien PARIS, Conseiller départemental



Etaient absents suppléés :

Représentants des communes affiliées :

Cédric LARRIEU, Conseiller municipal de Capbreton, représenté par Jean-Pierre BRETHOUS

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Louis GALDOS, Maire de Capbreton, donne pouvoir à Jeanne COUTIERE

Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born, donne pouvoir à Patricia CASSAGNE

Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan, donne pouvoir à Pierre LASTERRA

Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis, donne pouvoir à Jean-Jacques LEBLOND

Serge SORE, Maire de Luxey, donne pouvoir à Jean-Marc LARRE

Jérémy MARTI, Maire de Aire-sur-l'Adour, donne pouvoir à Gilles COUTURE

Représentants des établissements publics affiliés :

Véronique LANUQUE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, donne pouvoir à Fabienne LABY-FAUTHOUX

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax, donne pouvoir à Joël BONNET.

Henri BEDAT, Conseiller départemental, donne pouvoir à Christian LAJUS

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,

Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 00.

Monsieur Joël BONNET a été désigné secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance en date du 07 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

DCA-20260706-02

Objet : Détermination du nombre et élection des vice-présidents.

Nomenclature Actes :

5.2.8 - Autres établissements publics

Note de synthèse et délibération :

La Présidente rappelle qu'aux termes de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 :

- le conseil d'administration compte entre deux et quatre vice-présidents.
- Ce nombre est fixé par le conseil d'administration.



- Doit également être fixé l'ordre des vice-présidents appelés à assurer la suppléance du président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
- Les vice-présidents sont élus parmi les membres titulaires du conseil d'administration représentant les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de gestion.
- Le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

La Présidente propose que le nombre de vice-présidents soit fixé à 4.

**Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 20260706_01 du conseil d'administration en date du 6 juillet 2026 portant élection de la Présidente du Centre de gestion,

Décide de fixer à 4 le nombre de vice-présidents du Centre de gestion.

La Présidente propose ensuite au conseil d'administration de désigner Madame Florence BERGEZ et Monsieur Pierre LASTERRA en qualité d'assesseurs et de procéder à l'élection des vice-présidents, en indiquant, conformément à la réglementation, l'ordre dans lequel chacun d'entre eux sera appelé à assurer la suppléance du président en cas d'absence ou d'empêchement.

La Présidente propose dans l'ordre qui suit les candidatures suivantes : M. Jean-Marc Larre, M. Joël Bonnet, Mme Patricia Cassagne, M. Pierre Lasterra.

- pour le poste de 1er Vice-président, la candidature de Monsieur Jean-Marc LARRE ;
- pour le poste de 2ème Vice-président, la candidature de Monsieur Joël BONNET ;
- pour le poste de 3ème Vice-président, la candidature de Madame Patricia CASSAGNE,
- pour le poste de 4ème Vice-président, la candidature de Monsieur Pierre LASTERRA.

**Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,
Après vote à bulletin secret**



Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 20260706_01 du conseil d'administration en date du 6 juillet 2026 portant élection de la Présidente du Centre de gestion,

Elit :

- pour le poste de 1er Vice-président : M. Jean-Marc LARRE. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote, dont les résultats sont les suivants :
 - Pour : 19 voix
 - Blanc : 03 voix
- pour le poste de 2e Vice-président : M. Joël BONNET. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote, dont les résultats sont les suivants :
 - Pour : 17 voix
 - Blanc : 05 voix
- pour le poste de 3e Vice-président : Mme Patrica CASSAGNE. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote, dont les résultats sont les suivants :
 - Pour : 19 voix
 - Blanc : 03 voix
 -
- pour le poste de 4e Vice-président : M. Pierre LASTERRA. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote, dont les résultats sont les suivants :
 - Pour : 19 voix
 - Blanc : 03 voix

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 6 juillet 2026

Jeanne Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

